

Charte environnementale

Madame, Monsieur, bienvenue au Grand Hôtel d'Orléans !

Notre établissement existe depuis 1856, et conserver son état d'origine a représenté un réel défi. D'importantes rénovations ont dû être réalisées afin de permettre à l'hôtel de subsister et s'adapter aux normes.

Aujourd'hui, nous avons décidé d'aller plus loin dans nos démarches, et le contexte actuel nous a motivé à faire tout notre possible pour réduire au maximum notre impact environnemental.

Dans ce but, nous nous engageons :

- **A sensibiliser nos partenaires et nos clients à cette démarche**
- **A former et accompagner notre personnel**
- **A acheter responsable et choisir des fournisseurs engagés**
- **A trier et réduire nos déchets**
- **A surveiller et à réduire notre consommation d'énergie**
- **A surveiller et réduire notre consommation d'eau**
- **A garantir une atmosphère saine, en utilisant des produits d'entretien respectueux de la santé**
- **A garantir une alimentation respectueuse de la diversité des modes d'alimentation**
- **A contribuer au développement de l'économie locale**
- **A privilégier les déplacements respectueux de l'environnement**

Dans ce cadre, nous avons été labellisés établissement "Clef Verte", premier label de tourisme durable, proposé par l'association « Teragir » qui nous soutiendra dans nos démarches.

Ce label est destiné à promouvoir les structures d'hébergement et restaurants engagés dans une démarche environnementale volontaire.

Attribué annuellement par un jury indépendant constitué d'experts et de professionnels du tourisme et de l'environnement, il certifie la conformité des établissements par rapport à un certain nombre de critères.